



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 30 juin 2016
Convocation des conseillers :
le 30 juin 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 juillet 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Annette Hildgen, Evry Wohlfarth, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9.3.2. Crédit special pour un équipement technique et audiovisuel; décision

Considérant qu'il s'agit d'un crédit spécial de 79.000 € concernant l'équipement technique et audiovisuel pour l'Hôtel de Ville;

Considérant que ce crédit supplémentaire devra être inscrite à l'article 4/129/223800/16041 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2016;
Considérant que cette dépense est couverte par une diminution équivalente des crédits 2016 à l'article 4/612/221312/09029 «Nonnewisen - Lot 4N - construction»;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

un crédit spécial de 79.000 € concernant l'équipement technique et audiovisuel pour l'Hôtel de Ville.

en séance

date qu'en tête